

Comité Technique Local du 16 octobre 2012

Le CTL était convoqué le 16 octobre 2012. Il était présidé par M. BOURGEON qui nous a communiqué les 8 fils conducteurs de la démarche stratégique dont les conditions de vie au travail, la garantie de protection et de sécurité, la simplification des procédures, la réflexion sur le mode de management à la DGFIP vu la pression trop présente des indicateurs et le dialogue social avec les organisations syndicales.

La notation

La Direction a fait le bilan de la notation 2012 (gestion 2011) dont elle juge le déroulement très satisfaisant.

La répartition des valorisations étant : 20% à (+0.06), 30% à (+0.02) et 50% à la note pivot (0.00).

La Direction qui avait dit lors du CTL du 8 mars dernier que la note +0.01 est un engagement fort pour l'attribution de +0.02 l'année suivante est revenu sur sa parole en affirmant que ce n'était pas un engagement (sauf si le notateur le précise) mais plutôt une note incitative !

FO DGFIP rappelle qu'à partir de 2013, pour la gestion de l'année 2012, la note chiffrée pourrait être remplacée par une évaluation du chef de service.

FO DGFIP condamne fermement tout système lié à l'évaluation des performances de l'agent au travers de la seule politique d'objectifs qui consacre arbitrairement le mérite individuel.

Ce système est source d'individualisme et de compétition entre les agents, entre les services. Il engendre des inégalités dans le déroulement de carrière avec des conséquences sur les rémunérations.

FO DGFIP revendique un nouveau système de notation basé uniquement sur la valeur professionnelle de l'agent, mais sans contingentement, avec le maintien d'une note chiffrée afin que chacun puisse se situer.

La fusion des trésoreries Municipales d'Issy- les - Moulineaux et de Vanves :

Le regroupement se fera sur Issy les Moulineaux , et la Direction recevra individuellement les agents de Vanves qui choisiront librement (sans justifier leurs choix) de rester sur un site à Vanves ou de partir à Issy les Moulineaux. La délégation FO-DGFIP a voté contre cette nouvelle réduction du réseau.

Questions diverses :

FO a abordé le problème du chauffage dans les services et de l'utilisation des chauffages individuels.

La Direction a indiqué que des normes existent sur le chauffage des locaux et qu'un audit est en cours pour dresser un état des lieux. Elle précise aussi qu'en attendant aucune directive n'a été donnée concernant la suppression des chauffages individuels .

FO DGFIP 92

Secrétaire Départementale et Permanente: Arya BOCQUET - DDFIP- 12^{ème} étage - 12.22

Tel : 01 40 97 30 73

**Secrétaires Départementaux Adjoints : Ludovic LETELLIER (SIE Colombes),
Thierry DELATRE (DDFIP)**

Site départemental : www.fo-dgfip-sd.fr/092/